



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/2002/11
25 juin 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-quatrième session
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Note du secrétariat¹

1. Au paragraphe 4 de sa résolution 2001/3, la Sous-Commission a décidé de proroger, pour une période de trois ans, le mandat du Groupe de travail de session de la Sous-Commission chargé d'examiner les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales.
2. Au paragraphe 2 de cette même résolution, la Sous-Commission a remercié M. Asbjørn Eide et M. David Weissbrodt pour l'important travail effectué, et leur a demandé de continuer leurs recherches et de soumettre leurs documents de recherche au Groupe de travail et à la Sous-Commission, en tenant compte des commentaires et contributions des experts et de toutes autres sources, notamment des institutions spécialisées du système des Nations Unies, entres autres l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, pour aboutir à la rédaction d'un instrument contraignant.
3. À ce titre, la Sous-Commission a reçu les trois documents de travail suivants, établis par M. Weissbrodt, qui seront publiés en tant que documents de la quatrième session du Groupe de travail, qui se tiendra durant la cinquante-quatrième session de la Sous-Commission:

- a) Principes et responsabilités en matière de droits de l'homme à l'intention des sociétés transnationales et autres entreprises industrielles ou commerciales (E/CN.4/Sub.2/2002/WG.2/WP.1);

¹ Le présent document est soumis afin de mettre des renseignements à jour à la disposition de la Sous-Commission.

b) Introduction to the human rights principles and responsibilities for transnational corporations and other business enterprises (E/CN.4/Sub.2/2002/WG.2/WP.1/Add.1);

c) Human rights principles and responsibilities for transnational corporations and other business enterprises, with commentary on the principles (E/CN.4/Sub.2/2002/WG.2/WP.1/Add.2).

4. En réponse à cette résolution, M. Eide a soumis à nouveau l'étude qu'il avait présentée à la troisième session du Groupe de travail (E/CN.4/Sub.2/2001/WG.2/WP.2). Le secrétariat a mis cette étude à la disposition du Groupe de travail en tant que document de base.
